

*PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 24 FEVRIER 2022*

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Autres personnes présentes :

- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Marie-Line LAVAL, Directrice Pôle Développement Durable et Mobilités, Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 16h00 et présente l'ordre du jour.
Monsieur Francis COMBY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 15 décembre 2021

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 15 décembre est approuvé à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2022

Monsieur NAUCHE demande un comparatif entre la fréquentation 2021 et 2019, considérée comme l'année de référence.
Les données seront envoyées.

Le Président attire l'attention sur 2 points que sont la question de l'internalisation du service de handling d'une part et de la mission de sûreté effectuée par la société GIP d'autre part. En effet, il précise qu'il existe 2 types de marché, soit au forfait, soit au nombre d'heures (bon de commande). La Régie fonctionne avec la 2^e option, ce qui nous permet d'ajuster au réel les besoins selon l'activité. Mais la société GIP ne rentre pas dans ses frais.

M. Nauche demande s'il y a des mutualisations possibles entre les services du SSLIA et la sûreté de façon à opérer des économies d'échelle avec des compétences croisées qui permettraient de fait plus de souplesse.

Le Président informe que les dépenses de communication/publicité vont être revues à la baisse.

M. Patier fait état d'un sondage privé auprès de 660 interviewés sur leur connaissance de l'aéroport. 57% en connaissent l'existence et 21 % ont connaissance de la présence d'écoles de pilotage.

Pour le VIM90, il est prévu d'acquérir un matériel plus petit (VIM 60) et suffisant pour les besoins d'exploitation, en projetant de vendre l'un des VIM 90.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires et des éléments sur la base desquels s'est tenu ce débat et le soumet au vote.

Adopté à la majorité.

Revalorisation tarifaire 2022/2023

Le Président demande aux membres du conseil d'administration leur avis sur la poursuite de la gratuité du parking pour les vols vers la Corse. Après discussion, il est décidé de maintenir la gratuité.

Adopté à l'unanimité.

Convention AOT Amelia

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Pour prolonger la discussion initiée lors du Comité Syndical précédent, concernant la construction d'un hangar, il est confirmé l'intérêt de s'orienter vers la structure Territoires19 pour porter le projet.

Information concernant une prochaine rencontre entre Julien Bounie et Carole Delga pour la région Occitanie.

Information complémentaire

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, de nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 01/07/2022, notamment en posant le principe de de la dématérialisation de la publicité des actes publiés uniquement par voie électronique.

Pour les délibérations prises lors des prochaines séances, celles-ci seront numérotées selon le modèle suivant.

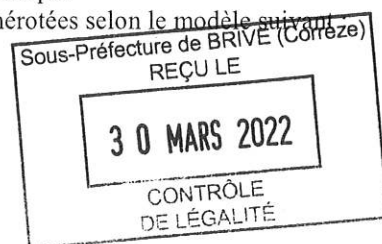
2022-001 – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2022

2022-002 – Revalorisation tarifaire 2022/2023

2022-003- Convention AOT Amelia

...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.



Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	4
Votes :	
Pour :	4
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité
(2^e convocation)

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 30/03/2022
Publiée et notifiée le 30/03/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.